

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DASCO 24 Subventions (1.008.409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de Paris arrêté après consultation du Conseil départemental de l'Education Nationale du 6 juin 2013 ;

Vu la convention signée le 1er septembre 2016 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au projet éducatif territorial parisien ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à divers organismes pour des projets d'animation dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des temps d'activités périscolaires et la signature des conventions correspondantes ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 18 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 19 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 17 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.794,00 euros est attribuée à l'Association ACORPSD (N°147541 - 2018-06068), dont le siège social est situé 95 bis RUE DES MARAÎCHERS (20ème).

Article 2 : Une subvention de 4.680,00 euros est attribuée à l'Association AGENCE OSARO (N°189234 - 2018-06112), dont le siège social est situé 33 RUE DES FRANCS BOURGEOIS (4ème).

Article 3 : Une subvention de 7.020,00 euros est attribuée à l'Association ART ET CAETERA (N°190252 - 2018-06114), dont le siège social est situé 7 RUE LAZARE CARNOT 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Article 4 : Une subvention de 13.201,92 euros est attribuée à l'Association ART-EXPRIM (N°9971 - 2018-06115), dont le siège social est situé 89 RUE MARCADET (18ème).

Article 5 : Une subvention de 51.663,00 euros est attribuée à l'Association ASSOCIATION CULTURE 2 + (N°13485 - 2018-06116), dont le siège social est situé 5bis RUE JEAN COTTIN (18ème).

Article 6 : Une subvention de 12.750,00 euros est attribuée à l'Association ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE SAINT OUEN (N°148661 - 2018-06069), dont le siège social est situé 23 AVENUE DE SAINT OUEN (17ème).

Article 7 : Une subvention de 2.200,00 euros est attribuée à l'ASSOCIATION D'ICI-D'AILLEURS (N°13405 - 2018-06165), dont le siège social est situé 5 RUE PAULINE KERGOMARD (20ème).

Article 8 : Une subvention de 10.850,00 euros est attribuée à l'ASSOCIATION FLORIMONT (N°12706 - 2018-06118), dont le siège social est situé 5 9 PLACE MARCEL PAUL (14ème).

Article 9 : Une subvention de 50.112,00 euros est attribuée à l'Association ATELIER DE PARIS-CAROLYN CARLSON (N°20428 - 2018-06119), dont le siège social est situé 2 ROUTE DU CHAMP DE MANOEUVRE (12ème).

Article 10 : Une subvention de 8.500,00 euros est attribuée à l'Association ATELIER DES EPINETTES (N°1062 - 2018-06120), dont le siège social est situé 41 RUE NAVIER (17ème).

Article 11 : Une subvention de 5.100,00 euros est attribuée à l'Association ATELIERS VILLES (N°12486 - 2018-06121), dont le siège social est situé 5 ALLEE PARIS IVRY (13ème).

Article 12 : Une subvention de 6.341,00 euros est attribuée à l'Association BREAK DANCE CREW (N°330 - 2018-06049), dont le siège social est situé 14bis RUE DES ROSIERS (4ème).

Article 13 : Une subvention de 10.837,50 euros est attribuée à l'Organisme BRITISH COUNCIL (N°188069 - 2018-06065), dont le siège social est situé 9 RUE CONSTANTINE (7ème).

Article 14 : Une subvention de 8.500,00 euros est attribuée à l'Association CAPOEIRA VIOLA - COMPAGNIE LE SOMMET DE L'ABRICOTIER (N°300 - 2018-06072), dont le siège social est situé 18 RUE TCHAIKOVSKI (18ème).

Article 15 : Une subvention de 2.760,00 euros est attribuée à l'Association CARREFOUR 14 (N°9966 - 2018-06073), dont le siège social est situé 15 RUE DES MARINIERS (14ème).

Article 16 : Une subvention de 3.196,16 euros est attribuée à l'Association CENTRE ANIMATION JEUNESSE PROMOSPORT - CAJ PROMOSPORT (N°19137 - 2018-06123), dont le siège social est situé 75 BOULEVARD SOULT (12ème).

Article 17 : Une subvention de 3.057,83 euros est attribuée à l'Association CENTRE CULTUREL DANSE DU ZEBRE (N°134461 - 2018-06050), dont le siège social est situé 111 RUE FAUBOURG DU TEMPLE (10ème).

Article 18 : Une subvention de 8.280,00 euros est attribuée à l'Organisme CITÉ DE LA MUSIQUE-PHILHARMONIE DE PARIS (N°181017 - 2018-06104), dont le siège social est situé 221 AVENUE JEAN-JAURÈS (19ème).

Article 19 : Une subvention de 4.200,00 euros est attribuée à l'Association CLARANCE (N°59501 - 2018-06034), dont le siège social est situé 25 RUE LANTIEZ (17ème).

Article 20 : Une subvention de 12.960,00 euros est attribuée à l'Association CLUB D'ESCRIME DE LA TOUR D'AUVERGNE TA (N°16235 - 2018-06051), dont le siège social est situé 54 RUE JEAN-BAPTISTE PIGALLE (9ème).

Article 21 : Une subvention de 4.115,88 euros est attribuée à l'Association COLLECTIF TO & MA TRADITIONS ORALES ET MUSIQUES ACTUELLES (N°127701 - 2018-06035), dont le siège social est situé 28 AVENUE DE LA GARE 89330 SAINT JULIEN-DU-SAULT.

Article 22 : Une subvention de 17.280,00 euros est attribuée à l'Association COMPAGNIE CAMBALACHE (N°74621 - 2018-06126), dont le siège social est situé 8 RUE POLONCEAU (18ème).

Article 23 : Une subvention de 4.420,00 euros est attribuée à l'Association COMPAGNIE GAZELLE (N°19410 - 2018-05988), dont le siège social est situé 22 AVENUE PARMENTIER (11ème).

Article 24 : Une subvention de 3.060,00 euros est attribuée à l'Association COMPAGNIE LES TOUPIES (N°212 - 2018-06076), dont le siège social est situé 16 RUE EDOUARD ROBERT (12ème).

Article 25 : Une subvention de 7.200,00 euros est attribuée à l'Association COMPAGNIE PILE THÉÂTRE (N°188204 - 2018-06127), dont le siège social est situé 68 AVENUE LEDRU ROLLIN (12ème).

Article 26 : Une subvention de 6.840,00 euros est attribuée à l'Association COMPAGNIE VAHRAM ZARYAN (N°76561 - 2018-06077), dont le siège social est situé 3 RUE FREDERICK LEMAITRE (20ème).

Article 27 : Une subvention de 13.140,00 euros est attribuée à l'Association CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA NATURE DU VAL DE SEINE (N°16639 - 2018-06079), dont le siège social est situé 29 RUE DE BABYLONE (7ème).

Article 28 : Une subvention de 20.880,00 euros est attribuée à l'Association CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE PARIS (N°31222 - 2018-06189), dont le siège social est situé 7-9 RUE AGRIPPA D'AUBIGNÉ (4ème).

Article 29 : Une subvention de 14.400,00 euros est attribuée à l'Association DÉBROUILLE COMPAGNIE (N°5166 - 2018-06128), dont le siège social est situé 4 ter RUE DE LA SOLIDARITÉ (19ème).

Article 30 : Une subvention de 32.760,00 euros est attribuée à l'Association D'UNE LANGUE A L'AUTRE DULALA (N°8045 - 2018-06080), dont le siège social est situé 35 AVENUE DE LA RESISTANCE 93100 MONTREUIL.

Article 31 : Une subvention de 15.840,00 euros est attribuée à l'Association ENFANCES AU CINEMA (N°20942 - 2018-06081), dont le siège social est situé 34 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC (14ème).

Article 32 : Une subvention de 38.390,00 euros est attribuée à l'Association ENGLISH AT SCHOOL (N°187985 - 2018-06130), dont le siège social est situé 133 BOULEVARD SAINT MICHEL (5ème).

Article 33 : Une subvention de 4.140,00 euros est attribuée à l'Association ESPACE 19 (N°246 - 2018-06082), dont le siège social est situé 251 RUE DE CRIMÉE (19ème).

Article 34 : Une subvention de 4.675,00 euros est attribuée à l'Association EVEIL (N°148521 - 2018-06133), dont le siège social est situé 105 CHEMIN DE RONDE 78290 CROISSY-SUR-SEINE.

Article 35 : Une subvention de 8.460,00 euros est attribuée à l'Association FABRICA FILMS (N°190234 - 2018-06134), dont le siège social est situé 156 RUE RAYMOND LOSSERAND (14ème).

Article 36 : Une subvention de 3.000,00 euros est attribuée à l'Association FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN ILE-DE-FRANCE (FRAC ILE-DE-FRANCE/LE PLATEAU) (N°20104 - 2018-06135), dont le siège social est situé 33 RUE DES ALOUETTES (19ème).

Article 37 : Une subvention de 4.250,00 euros est attribuée à l'Organisme GELIE JOSÉ (N°183616 - 2018-06016), dont le siège social est situé 214 RUE LECOURBE (15ème).

Article 38 : Une subvention de 3.792,00 euros est attribuée à l'Association GRAINE DE PARTAGE (N°39301 - 2018-06171), dont le siège social est situé 51 RUE DE CHARENTON (12ème).

Article 39 : Une subvention de 15.763,24 euros est attribuée à l'Association INSTITUT CULTUREL ALTER'BRASILIS (N°19406 - 2018-06136), dont le siège social est situé 2 RUE DE TURENNE (4ème).

Article 40 : Une subvention de 37.100,00 euros est attribuée à l'Organisme INSTITUTO CERVANTES (N°188087 - 2018-06103), dont le siège social est situé 7 RUE QUENTIN BAUCHART (8ème).

Article 41 : Une subvention de 8.272,00 euros est attribuée à l'Association ITALIA IN RETE (N°182844 - 2018-06137), dont le siège social est situé 10 RUE DU ROI DE SICILE (4ème).

Article 42 : Une subvention de 9.800,00 euros est attribuée à l'Association JUDO FRANCE PARIS (N°1605 - 2018-06025), dont le siège social est situé 4 RUE DE AMÉLIE (7ème).

Article 43 : Une subvention de 15.500,00 euros est attribuée à l'Association KORHOM (N°47682 - 2018-06138), dont le siège social est situé 156 RUE D'AUBERVILLIERS (19ème).

Article 44 : Une subvention de 7.700,00 euros est attribuée à l'Association LA CAMILLIENNE SPORTS 12EME (N°534 - 2018-06058), dont le siège social est situé 12 RUE DES MEUNIERES (12ème).

Article 45 : Une subvention de 7.034,60 euros est attribuée à l'Association LA COMPAGNIE DU CHEWING (N°159922 - 2018-06141), dont le siège social est situé 20 RUE CAVE (18ème).

Article 46 : Une subvention de 4.640,00 euros est attribuée à l'Association LA PETITE ROCKETTE (N°59841 - 2018-06059), dont le siège social est situé 125 RUE DU CHEMIN VERT (11ème).

Article 47 : Une subvention de 4.320,00 euros est attribuée à l'Association LABEL RÉCUP' (N°182810 - 2018-06142), dont le siège social est situé 25 RUE RUE DE LA FOLIE MÉRICOURT (11ème).

Article 48 : Une subvention de 6.374,00 euros est attribuée à l'Association L'APPRENTI MUSICIEN (N°4721 - 2018-05848), dont le siège social est situé 4 RUE DE BERCY (12ème).

Article 49 : Une subvention de 15.912,00 euros est attribuée à l'Association LE BUS BILINGUE (N°18828 - 2018-06162), dont le siège social est situé 202 RUE DE TOLBIAC (13ème).

Article 50 : Une subvention de 18.720,00 euros est attribuée à l'Association LE DANUBE PALACE (N°14187 - 2018-06144), dont le siège social est situé 4 RUE DE LA SOLIDARITÉ (19ème).

Article 51 : Une subvention de 12.000,00 euros est attribuée à l'Association LE GARAGE NUMÉRIQUE (N°117261 - 2018-06145), dont le siège social est situé 40 RUE DES AMANDIERS (20ème).

Article 52 : Une subvention de 25.700,00 euros est attribuée à l'Association LE MEXIQUE DANSE EN FRANCE (N°14525 - 2018-06085), dont le siège social est situé 20 RUE EDOUARD PAILLERON (19ème).

Article 53 : Une subvention de 11.400,00 euros est attribuée à l'Association LE PANDA ROUX (N°182355 - 2018-06086), dont le siège social est situé 250 RUE ETIENNE MARCEL 94170 BAGNOLET.

Article 54 : Une subvention de 9.000,00 euros est attribuée à l'Association LE PETIT ESCARGOT (N°188085 - 2018-06146), dont le siège social est situé 58 RUE DES MARTYRS (9ème).

Article 55 : Une subvention de 3.900,00 euros est attribuée à l'Association LES ATELIERS DE CRIBEAU (N°184761 - 2018-06147), dont le siège social est situé 4 RUE FLECHIER (9ème).

Article 56 : Une subvention de 8.231,76 euros est attribuée à l'Association LES FRIPONS (N°186551 - 2018-06149), dont le siège social est situé 1-3 RUE FREDERICK LEMAITRE (20ème).

Article 57 : Une subvention de 21.350,00 euros est attribuée à l'Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PARIS MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE FEDERATION DE PARIS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (N°17156 - 2018-06151), dont le siège social est situé 167 BOULEVARD DE LA VILLETTE (10ème).

Article 58 : Une subvention de 18.864,00 euros est attribuée à l'Association LOUISE ROSIER KIDS (N°186985 - 2018-06152), dont le siège social est situé 206 QUAI DE VALMY (10ème).

Article 59 : Une subvention de 14.400,00 euros est attribuée à l'Organisme MARION SOMMIER (N°190095 - 2018-06015), dont le siège social est situé 157 RUE DES PYRÉNÉES (20ème).

Article 60 : Une subvention de 2.094,00 euros est attribuée à l'Association MILLE HORIZONS (N°180954 - 2018-06175), dont le siège social est situé 6B PASSAGE DU MONTENEGRO (19ème).

Article 61 : Une subvention de 5.213,90 euros est attribuée à l'Association MIXAGE FOU (N°178281 - 2018-06154), dont le siège social est situé 4 SQUARE AMICIE LEBAUDY (20ème).

Article 62 : Une subvention de 8.640,00 euros est attribuée à l'Association MULTI'COLORS (N°19205 - 2018-06092), dont le siège social est situé 2 SQUARE D' AMIENS (20ème).

Article 63 : Une subvention de 4.320,00 euros est attribuée à l'Association PARIS ATELIERS (N°20271 - 2018-06181), dont le siège social est situé 16 QUAI DES CELESTINS (4ème).

Article 64 : Une subvention de 8.214,00 euros est attribuée à l'Organisme PATRICK MAURICE MASSON (N°183803 - 2018-06106), dont le siège social est situé 1 VILLA AMÉLIE (20ème).

Article 65 : Une subvention de 5.630,40 euros est attribuée à l'Association PHILO+ (N°190276 - 2018-06204), dont le siège social est situé 26 RUE DES DAMES (17ème).

Article 66 : Une subvention de 8.640,00 euros est attribuée à l'Association RESEAU MOM'ARTRE (N°19394 - 2018-06093), dont le siège social est situé 204 RUE DE CRIMEE (19ème).

Article 67 : Une subvention de 8.449,00 euros est attribuée à l'Organisme SABRINA ZAKS (N°190244 - 2018-06109), dont le siège social est situé 39 RUE TURENNE (3ème).

Article 68 : Une subvention de 4.140,00 euros est attribuée à l'Organisme SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA GAITE LYRIQUE (N°187258 - 2018-06045), dont le siège social est situé 3bis RUE PAPIN (3ème).

Article 69 : Une subvention de 20.500,00 euros est attribuée à l'Organisme SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU CARREAU DU TEMPLE - SPL CARREAU DU TEMPLE (N°168163 - 2018-06064), dont le siège social est situé 2 RUE PERRÉE (3ème).

Article 70 : Une subvention de 54.862,00 euros est attribuée à l'Association TALACATAK (N°17275 - 2018-06156), dont le siège social est situé 13 RUE BOYER (20ème).

Article 71 : Une subvention de 14.112,00 euros est attribuée à l'Association TEMPS DANSE 14 (N°227 - 2018-06096), dont le siège social est situé 43 RUE DES THERMOPYLES (14ème).

Article 72 : Une subvention de 6.480,00 euros est attribuée à l'Association THÉÂTRE DES MONDES (N°186584 - 2018-06157), dont le siège social est situé 100 RUE DE RUE DE CHARENTON (12ème).

Article 73 : Une subvention de 3.600,00 euros est attribuée à l'Association TIC TAC THEATRE (N°98221 - 2018-06030), dont le siège social est situé 18 RUE DE RICHELIEU (1er).

Article 74 : Une subvention de 12.960,00 euros est attribuée à l'Association TRIBUDOM (N°18464 - 2018-06097), dont le siège social est situé 10 bis RUE DE CHAUMONT (19ème).

Article 75 : Une subvention de 19.620,00 euros est attribuée à l'Association UNION RÉGIONALE DES FRANCAS D'ILE-DE-FRANCE (N°152501 - 2018-06159), dont le siège social est situé 10 RUE TOLAIN (20ème).

Article 76 : Une subvention de 21.600,00 euros est attribuée à l'Association VENI VERDI (N°43801 - 2018-06098), dont le siège social est situé 1 RUE FREDERICK LEMAITRE (20ème).

Article 77 : Une subvention de 19.800,00 euros est attribuée à l'Association VIACTI (N°94801 - 2018-06176), dont le siège social est situé 146 BOULEVARD DIDEROT (12ème).

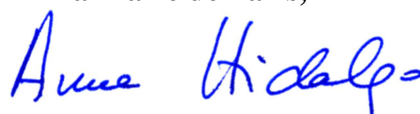
Article 78 : Une subvention de 23.706,00 euros est attribuée à l'Association VIVRE EN SCÈNE (N°190237 - 2018-06160), dont le siège social est situé 10 ROUTE DES 3 CHARMES 89320 ARCES-DILO.

Article 79 : Une subvention de 43.200,00 euros est attribuée à l'Association ZUP DE CO (N°3742 - 2018-06161), dont le siège social est situé 26 ter RUE NICOLAI (12ème).

Article 80 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'objectif, dont le modèle est joint en annexe, avec chaque organisme auquel une subvention est attribuée par la présente délibération.

Article 81 : La dépense correspondante, d'un montant de 1.008.409,19 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, au chapitre 65, rubrique 288, nature 65748.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO